billet du directeur

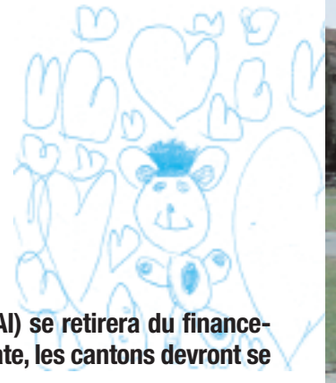

Monsieur, Madame,
Chère lecteur, chère lectrice,

Au 1er janvier prochain l'assurance-invalidité (AI) se retirera du financement de l'enseignement spécialisé. Dès cette date, les cantons devront se substituer à la confédération.
Jusqu'à fin 2010, toutefois, les critères AI donnant droit à des mesures scolaires spéciales resteront en vigueur. Afin d'assurer une bonne gestion de cette période transitoire de trois ans, le conseil d'État du canton de Neuchâtel a pris un certain nombre de mesures. Celles-ci font l'objet d'un règlement d'application, le "Refoscos".

Un nouvel office, l'office de l'enseignement spécialisé (OES) a été créé. Rattaché au service de l'enseignement obligatoire (SEO), cet office aura pour tâche principale d'assumer les compétences exercées sous l'ancien droit par l'office de l'assurance-invalidité en matière de formation scolaire spéciale.
Le Centre pédagogique de Malvilliers, le secteur "enfance et adolescence" de la fondation Les Perce-Neige ainsi que le secteur "enfance et adolescence" du Ceras, qui sont les trois écoles spéciales neuchâteloises actuellement rattachées au département de la santé et des affaires sociales (DSAS), le seront, en conséquence, dès le 1er janvier 2008, au département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS).

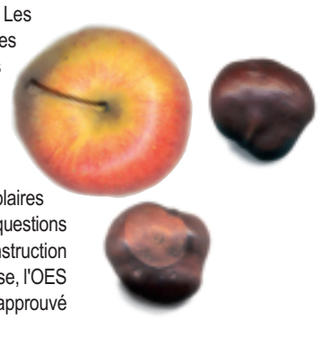

A terme au 1er janvier 2011, c'est un changement conceptuel fondamental qui se dessine.
D'un statut d'assuré (basé sur des critères médicaux) les enfants présentant des besoins scolaires particuliers passeront à un statut d'élève de l'école régulière. Cela pose un certain nombre de questions essentielles qui sont actuellement débattues au sein de la conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Un accord cadre va prochainement être adopté par les cantons. Sur cette base, l'OES élaborera un plan stratégique en matière de formation scolaire spéciale. Celui-ci devra être approuvé par les autorités compétentes.

Dans ce nouveau concept d'une école plus intégrative, le rôle des écoles spéciales sera redéfini. De nouvelles synergies devront être établies. La notion de "centre de compétences", qui figure en bonne place dans les discussions en cours, est, entre autre, un des éléments, me semble-t-il, à retenir et à développer en sus du maintien des prestations actuelles. Cela va dans le sens des nouveaux moyens mis en place ces dernières années, dans le canton, en matière de mesures d'accompagnement à l'intégration (Unité de langage, en ce qui concerne le Ceras, par exemple).

Dans le cadre des réflexions en cours et à venir, il me paraît une nouvelle fois important de rappeler que le développement d'une nouvelle structure n'a de sens que s'il prend en compte prioritairement les intérêts bien pensés de ceux à qui elle est destinée.
Il ne suffit pas, en l'occurrence, de penser en termes d'intégration scolaire, encore faut-il prendre des mesures qui permettent véritablement à l'enfant qui vit un échec scolaire de reprendre confiance en ses compétences afin de pouvoir les développer avec, en finalité, des objectifs d'intégration sociale et professionnelle réussie.

Je l'ai à plusieurs reprises mentionné dans mes précédents rapports, le changement ne doit pas être vécu comme un élément déstructurant mais, bien au contraire, comme faisant nécessairement partie de toute évolution institutionnelle.

De trop nombreux et simultanés changements sont toutefois déstabilisants. Il y a lieu de les appréhender de manière coordonnée et solidaire entre les différents partenaires.
C'est cette situation que vit le Ceras depuis quelques temps déjà. Aux modifications conceptuelles et structurelles mentionnées plus haut, s'ajoute une très rapide évolution de plusieurs paramètres en lien, notamment, avec la nouvelle population accueillie.

Au niveau du secteur "enfance et adolescence", le nombre d'élèves est en forte augmentation : 73 (81 avec ceux de l'unité de langage) à la rentrée scolaire 2007 contre 52 à la rentrée 2005. Le 86% de ceux-ci sont en âge du secondaire, alors qu'il y avait, il y a peu de temps encore, un équilibre entre élèves d'âge du secondaire et du primaire.
Il en découle, entre autre, que le nombre d'élèves arrivant en même temps en fin de scolarité est plus élevé qu'auparavant ce qui rend inapplicables les mesures de préparation à la formation professionnelle (entraînement au travail et préformation) telles qu'en vigueur jusque là, d'où l'obligation de redéfinir la période de fin de scolarité en collaboration avec l'unité de formation professionnelle.
Sur 73 élèves, 64 sont externes, contre 56 l'an dernier et 42 en 05-06, ce qui entraîne une approche repensée de l'accompagnement durant le temps de midi et des questionnements quant à l'avenir de l'internat.
Sur les 13 élèves admis à la dernière rentrée scolaire, pour un seul un suivi en physiothérapie était indiqué alors que tous avaient besoin d'orthophonie, d'où un nécessaire réaménagement de la dotation en personnel de l'entité thérapeutique.
Autre source d'interrogation, alors que pendant de nombreuses années, et jusqu'en 2004, la proportion d'élèves neuchâtelois, jurassiens, bernois et français était stable (entre 55 et 60 % de neuchâtelois) celle-ci change dans une mesure importante (82 % de neuchâtelois à ce jour, 84 avec l'unité de langage). A terme, qu'adviendra-t-il du statut régional du secteur ?

En ce qui concerne le personnel non enseignant, l'application de la nouvelle CCT-ES et en particulier l'annualisation du temps de travail dont le total est similaire à celui de la fonction publique pose problème dans la mesure où le secteur "enfance et adolescence" du Ceras est une école avec des horaires d'école ; la question doit être reprise.

Au niveau du secteur "adultes", le nombre d'élèves est également en constante augmentation. Ce sont 48 élèves, au total, qui sont accueillis à ce jour sur les trois sites de la Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Delémont.
La majeure partie des élèves ne provient pas des écoles spéciales AI mais, dans une très forte proportion, de l'école régulière (cf. statistique ci-contre). Cela pose la question de la forme que devront revêtir à l'avenir les liens privilégiés et historiques qui unissent l'unité de formation et l'école spéciale du Ceras.
Par ailleurs, la dotation en personnel est insuffisante, de récents contacts avec l'Ofas vont permettre une réflexion à ce propos et un redimensionnement nécessaire de la structure dès janvier 2008. L'organisation hiérarchique devra également être revue.

Le secteur de la formation professionnelle n'est pas concerné par la RPT. Toutefois, en lien avec les autres mesures prises par le canton de Neuchâtel, la décision de principe d'un transfert des deux Unités de formation AI (Malvilliers et Ceras) du DSAS au DECS, via son service de la formation professionnelle (SFPL) a été prise. Un groupe de travail va, en premier lieu, devoir définir la nature des liens qu'il peut y avoir entre le canton et des structures entièrement financées par la confédération.

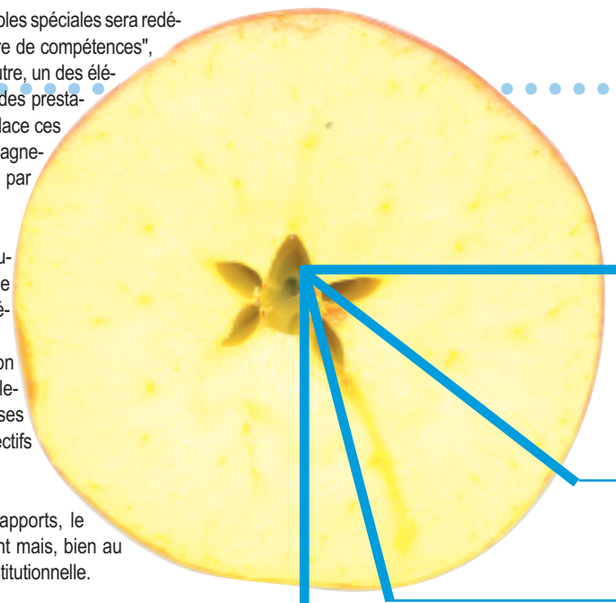

ceras

Ce qui précède n'est qu'un aperçu des nombreux et rapides changements auxquels les deux secteurs de la fondation doivent faire face. Cela nécessite pour une part des réajustements immédiats et pour une autre des réflexions sur le moyen et le long terme.
Dans ce processus, particulièrement exigeant pour chacun, je sais gré à tous les collaborateurs du Ceras, d'une part, de savoir faire preuve d'une remarquable capacité d'adaptation et, d'autre part, de continuer à offrir aux élèves, dans un climat serein, des prestations de qualité reconnues tant par les utilisateurs que par les partenaires.
Par ailleurs, le soutien et la confiance accordés par le conseil et le comité exécutif de la fondation sont précieux. J'en remercie ses membres, en particulier ceux qui sont engagés dans les différents groupes de réflexion.

Deux membres du collège de direction, Mme Danielle Gubser-Mercati, médecin neuropédiatre et M. Daniel Marthe, directeur du secteur "enfance et adolescence" ont décidé de donner une nouvelle orientation à leur carrière. J'en fais part dans la version intégrale de ce billet que vous retrouverez sur notre site **www.ceras.ch**.
Vous y découvrirez également les autres sujets en lien avec la vie institutionnelle. Ils sont traités par les membres du collège de direction dans leurs rapports respectifs.

Le contexte m'a contraint à orienter la rédaction de ces quelques mots sur les processus de réorganisation que nous menons. Je tiens, encore et enfin, à souligner que, dans le terrain, au quotidien, les collaborateurs du Ceras poursuivent avec efficacité leurs tâches pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. De nouvelles approches ont été mises en place, de nouvelles compétences développées. Elles permettent une réponse adaptée aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes qui sont confiés à nos différentes unités.

Je ne saurais terminer ce billet sans remercier mes collègues de l'équipe de direction, tous nos collaborateurs et collaboratrices, tous les membres des organes de la Fondation, les autorités et toutes les personnes qui oeuvrent à la bonne marche de l'institution. Par leurs activités, ils contribuent, d'une manière ou d'une autre, à l'intégration sociale et professionnelle de nos élèves.

La Chaux-de-Fonds, octobre 2007
Jean-Claude Kohler

collaborateurs

État du personnel au 1er septembre 2007

DIRECTION
Directeur général Jean-Claude Kohler
Directeur administratif Jean-François Iseli
Directeur adjoint, responsable pédagogique Saïd Khamlichi
Directeur du secteur adultes Charles-Albert Faivre
Médecin responsable Dr Danielle Gubser-Mercati

ADMINISTRATION
Secrétaires réceptionnistes Janine Amstutz-Willemin, Eva Spichiger
Secrétaires-comptables Annamaria Baer-Personeni, Anne-Lise Dubois-Évard Secrétaire médicale Nicole Cuenat-Romailler

SECTEUR ENFANCE ET ADOLESCENCE
UNITÉ SCOLAIRE, ÉDUCATIVE ET DE TRAITEMENT
PERSONNEL ENSEIGNANT
Instituteurs/trices Jean-Fred Boillat, Sandrine Donini, Valérie Gammeter, Anouk Pipoz, Joëlle Rosé, Claude-Alain Thomann, Fabienne Tillmann, André Tissot-Daguette Décharges horaires Christine Arm Emery, Pierrine Guillaume-Gentil-Tillmann Maîtresse EF et ACT Christiane Flückiger
PERSONNEL ÉDUCATIF
Externat Martine Brusa, Karin Cuche-Muller, Myriam Évard-Hildbrand, Erika M'Poy-Geiser, Carmen Saas-Gouin, Arlette Schwarz-Perdriset, Micheline Studer-Fahrny, Pierrette Willen-Matthey Internat Aline Christ, Vincent Maire, Réjane Roulet, Valérie Scheurer Pelot, Raymond Studer Classe Lionnel Dubois Michel Amez-Droz Animateur/trice Martial Debély, Marianne Piaget
PERSONNEL MÉDICAL ET SOIGNANT
Physiothérapeutes Ariane Brugger-Schiltknecht, Christine Gisiger-Güder, François Hans, Christine Koeune Staub Ergothérapeutes Caroline Bandelier Meystre, Christine Ercolani-Wilhelm, Éveline Erdinç-Kretzschmar, Isabelle Fréchette, Annemarie Guye-Jucker, Geneviève Kohler-Gentil, Marianne Lebet, Élisabeth Litsios-Nicole, Marie-Agnès Morier-Hildwein, Liza Morandi Vuilleumier Orthophonistes Lucas Baumann, Céline Blaser, Béatrice Chaboudez-Beuret, Doris Michaud-Gerber, Geneviève Mühlemann-de Perrot Psychologue Valérie Béguin
PERSONNEL DE MAISON
Concierges Marcel Frigeri, Renée Frigeri-Brossin Concierge-adjoint Eddy Rognon Chef de cuisine Georges-Henri Singelé Aides de cuisine Cédric Linder, Nicole Singelé-Ponci Apprentie aide de cuisine Tulsi Gurtner Employée de maison Catherine Dubois-Quélet
UNITÉ DE LANGAGE
Institutrices Claudine Dégerine, Marie-Paule Matthey-Pierret Borel

SECTEUR ADULTES
UNITÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Formateurs/trices responsables Véronique Buchwalder-Rais, Alain Droxler Secrétaire Janine Amstutz-Willemin Enseignants Élie Babey, Myriam Faivre-Gaille, Laurent Grisoni Formateurs/trices Claude Beuret, Jean-Jacques Décosterd, Giancarlo La Grutta, Gérard Pfeiffer, Chantal Schneider-Bonhôte, Patrizia Sepulcri Iseli, Chantal Von Allmen-Iseli Formatrices ergothérapeutes Geneviève Babey, Rosalie Fontaine, Anne-Dominique Huot-Comisso, Agnès Lovis Keller, Marie-Claire Verhanneman Soutien scolaire Anne Challet-Thum Concierges Giuseppina Cicerone-de Sanctis, Emilia Moreira Da Silva, Marie-Claire Steulet-Charmillot

COLLABORATEURS DE L'EXTÉRIEUR
SMPea
Médecin psychiatre Christine Angele Burkard
Psychothérapeutes Alain Neuenschwander, Corinne Murisier
CENTRE DE PSYCHOMOTRICITÉ
Thérapeute en psychomotricité Maruska Rota-Massera

conseil de fondation

Conseil de fondation au 1er septembre 2007

Représentants de l'Association Cerebral Neuchâtel (parents)
Susanne Avondet, Jean-Marie Lack, vice-président
Représentants de l'Association Cerebral Jura (parents)
Vacant,Marie-Christine Morillo
Représentants de insieme & Cerebral du Jura bernois (parents)
Michel Jeanneret, Francis Schenk
Représentantes de dysphasie.ch
Anne-Christine Pellissier, Corinne Dubois
Représentante de Pro Infirmis Gisèle Ory
Représentante des caisses-maladie de Franche-Comté
CPAM Caisse primaire d'assurance maladie, Gaëlle Baillard
Représentant de la République et canton de Neuchâtel
Jacques Laurent
Représentant de la République et canton du Jura
Pierre-Alain Tièche
Représentant du Conseil régional du Jura bernois et de Bienne romande Antoine Bigler, président
Représentante de la commune de La Chaux-de-Fonds
Françoise Jeandroz
Chef de l'office de l'enseignement spécialisé
Daniel Marthe
Avec voix consultative
Membres du collège de direction et représentants du personnel
Jean-Fred Boillat, Alain Droxler
Organe de contrôle Fiduciaire FIDUHAL, La Chaux-de-Fonds

Comité exécutif Antoine Bigler président, Michel Jeanneret, Jean-Marie Lack vice-président, Jacques Laurent, Vacant secrétaire
Avec voix consultative Jean-François Iseli, Jean-Claude Kohler

le mot du président

L'année écoulée n'a de loin pas été "un long fleuve tranquille" pour le Ceras.
Ces derniers temps, chez nous, comme chez Héraclite, une seule chose est constante et permanente, c'est le changement.

Les sujets de réflexions, les mutations et autres adaptations ont été nombreux : des conséquences de la RPT et de la création de l'office de l'enseignement spécialisé (OES) au transfert de l'institution au département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) en passant par l'augmentation du nombre de nos élèves et de la modification de leurs pathologies.

Ils sont détaillés dans le billet de notre directeur général.

A cela s'ajoute la mise en route de la réflexion "Renard 2" visant à examiner le regroupement des unités offrant des prestations ambulatoires, scolaires et résidentielles, destinées aux mineurs handicapés en vue d'alléger les coûts de 10% au moins. Sont concernées les fondations des Perce Neige, du Centre pédagogique de Malvilliers et du Ceras et c'est un euphémisme de constater une certaine incompréhension déclenchée par ce projet.
En effet, depuis des années, le Ceras travaille en vue de réduire ses coûts en adaptant sans cesse son fonctionnement. Celui-ci est établi en tenant compte de notre mission et des besoins de nos élèves en soutien et traitements divers, afin de leur permettre d'acquérir une autonomie maximale.

Toutes ces discussions sur les visions, les scénarii pour le futur, le développement de compétences nouvelles pour l'institution, nous ont permis d'imaginer ce que sera le Ceras de demain.
Ces réflexions n'ont heureusement pas affecté le travail au quotidien.

Il faut relever l'énorme engagement de l'équipe de direction ainsi que de chacun des membres du personnel. Dans ces moments d'incertitudes ils ont assumé leurs tâches avec sérénité et compétence en vue de stimuler au mieux les potentialités de chacun de nos élèves. Au nom du Conseil de Fondation, j'adresse à chacun mes remerciements les plus sincères.

Pour terminer, je voudrais remercier Mme Gubser-Mercati et M. Daniel Marthe pour l'excellent travail effectué en faveur du Ceras et dans le cadre de l'équipe de direction. Leur influence sur la bonne marche de l'institution a été très importante et nous nous réjouissons de pouvoir continuer de collaborer avec eux dans leurs nouvelles fonctions.

Merci également à MM. Michel Diacon et Joris Minder, qui ont quitté le Conseil de Fondation dans le courant de l'année, ainsi qu'à tous les membres pour leur soutien.

Les Reussilles, octobre 2
Le président: Antoine Bigler

FIDUHAL
Expert-comptable diplômé Patrick Haldimann Comptable contrôleur de gestion diplômé
Comptabilité
Gestion d'entreprise
Révision
Fiduciaire
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'EXERCICE 2006
au Conseil de fondation de la
Fondation "Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel"
La Chaux-de-Fonds
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
En ma qualité d'organe de révision, j'ai vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Fondation "Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel" pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. J'atteste que je remplis les exigences légales de qualification et d'indépendance.
Ma révision a été effectuée selon les normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être identifiées avec une assurance raisonnable. J'ai vérifié les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, j'ai apprécié la manière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que ma révision constitue une base suffisante pour former mon opinion.
La demande de subvention est correctement et fidèlement établie. Elle correspond aux dispositions du règlement d'exécution de la loi sur les mesures en faveur des invalides du 29 mars 1960.
Selon mon appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.
Je recommande d'approuver les comptes annuels présentés.
La Chaux-de-Fonds, le 5 mars 2007.
FIDUHAL
Patrick Haldimann
SWISCO

Port Payé P.P.
2300 La Chaux-de-Fonds

ceras

contacts

Direction générale, administration

Unité scolaire, éducative et de traitement

Unité de langage

Unité ambulatoire de traitement

11, rue du 12-Septembre, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 967 97 17
Fax 032 967 97 18
E-mail: ceras@ne.ch
CCP: 23-5511-9

Antenne thérapeutique de Cormondrèche
Grand-Rue 18a, 2036 Cormondrèche
Tél 032 730 52 92
Fax 032 730 52 93

Unité de formation professionnelle
direction administration
23, avenue Léopold-Robert, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 913 81 60
Fax 032 913 81 61
E-mail: ceras.uf.chx@rpn.ch

Antenne de Neuchâtel
12, rue de St-Honoré, 2000 Neuchâtel
Tél. 032 725 16 15
Fax 032 725 16 40
E-mail: ceras.uf.ne@rpn.ch

Antenne de Delémont
9, rue de l'Industrie, 2800 Delémont
Tél./fax 032 422 88 87
E-mail: ceras.uf.ju@rpn.ch

www.ceras.ch

bilan consolidé 2006

bilan consolidé au 31 décembre 2006

N°	Actif	2005	2006
100x	Caisses	16'370.60	2'411.60
1011	Poste	19'009.00	1'952.05
102x	Banques	36'564.00	20'577.55
105x	Débiteurs facturation	982'148.65	875'926.25
106x	Autres débiteurs impôt anticipé	827.90	71.35
107x	Stocks	25'170.--	23'050.--
1091	Actifs transitoires	12'353.70	1'400.--
110x	Immeuble exploitation	2'095'000.-	2'068'000.--
110x	Immeuble Coquemène 23	509'020.--	523'710.--
111x	Mobilier, machines, installations	292'700.--	323'700.--
111x	Informatique	46'000.--	36'315.--
112x	Véhicules	72'080.--	66'590.--
1131	Titres	500.--	500.--
1591	Excédent de charges de l'exercice *	3'597'613.49	3'523'248.45
1592	Solde excédent charges exercices précédents	2'652'448.65	2'554'285.49
Total de l'actif		10'357'805.99	10'021'737.74

N°	Passif	2005	2006
200x	Créanciers	33'319.45	337'722.20
201x	Autres créanciers acomptes subventions Ofas	4'310.85	878.95
2021	Compte-courant bancaire BCN trésorerie	1'655'588.30	829'776.90
2061	Emprunt hypothécaire État de Neuchâtel	1'050'000.--	975'000.--
2062	Emprunt hypothécaire BCN	124'315.20	384'000.--
2091	Passifs transitoires	44'996.55	44'976.30
2101	Capital de dotation	50'000.--	50'000.--
2111	Capital de la Fondation	643'512.25	643'512.25
2121	Fonds de réserve	883'033.89	893'856.24
2122	Fonds de réserve immeuble Coquemène	139'750.50	150'354.50
2501	Avances reçues s/excédents de charges de l'exercice	2'880'861.--	2'633'647.--
2502	Avances reçues s/excédents de charges précédents	2'848'118.--	3'078'013.40
Total du passif		10'357'805.99	10'021'737.74
	* excédent charges US	3'534'407.35	3'374'109.40
	* excédent charges UF	73'810.14	161'003.20
	* bénéfice UI	- 10'604.--	-11'864.15
	+Total Fondation du Ceras	3'597'613.49	3'523'248.45

compte d'exploitation 2006

compte d'exploitation consolidé

N°	Comptes de charges/produits	US	UF	UI	Correction	PP consolidé
3	Salaires et frais de personnel	5'137'218.65	1'091'858.05	-.--	-69'000.-	6'160'076.70
4	Autres charges d'exploitation	1'165'717.61	241'839.85	-.--	4'689.50	1'412'246.96
	Total des charges d'exploitation	6'302'936.26	1'333'697.90	-.--	-64'310.50	7'572'323.66
6	Produits d'exploitation	2'928'826.86	1'172'694.70	11'864.15	-64'310.50	4'049'075.21
	Total des produits d'exploitation	2'928'826.86	1'172'694.70	11'864.15	-64'310.50	4'049'075.21
	Excédent provisoire ch. et pdts.	-3'374'109.40	-161'003.20	11'864.15	-.--	-3'523'248.45
	Subvention AI frais d'exploitation	988'720.--				988'720.--
	Tarif compensatoire AI	estimation	135'000.-			135'000.--
	Solde à charge des cantons	-2'385'389.40	-26'003.20	-.--	-.--	-2'411'392.60
	Cantons de Neuchâtel, Berne et Jura: répartitions non connues à ce jour				-.--	
	Solde final	-2'385'389.40	-26'003.20	11'864.15		-2'399'528.45

RÉPARTITION DES JOURNÉES DE PRÉSENCES

Nombre de journées - Canton				
Journées AI internes	244			244
Journées AI externes	7'910	5'602		13'512
Journées non AI internes	-	-		-
Journées non AI externes	221	79		300
Total journées effectives canton	8'375	5'681		14'056

Nombre de journées - Hors canton				
Journées AI internes	968			968
Journées AI externes	1'213	1'821		3'034
Journées non AI internes	488			488
Journées non AI externes	-	-		-
Total journées effectives hors canton	2'669	1'821		4'490
Total journées effectives	11'044	7'502		18'546
correspondant à un nbre de jeunes moyen de	63	40		103

Auquel il convient d'ajouter une centaine d'enfants traités par notre unité ambulatoire de traitement.

US unité scolaire, éducative et de traitement et unité ambulatoire de traitement
UF unité de formation professionnelle
UI unité immobilière

Le bilan et les comptes d'exploitation détaillés par rubriques comptables sont à votre disposition sur notre site www.ceras.ch